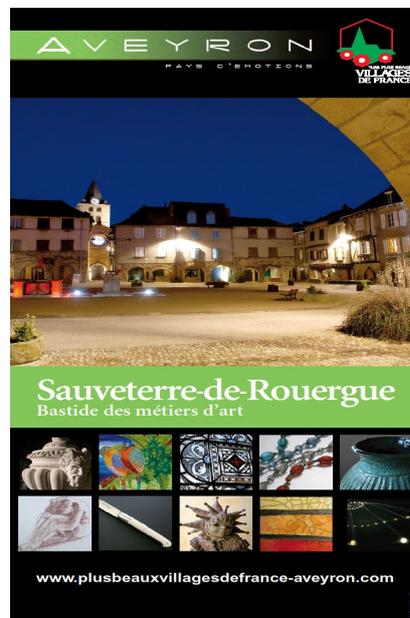


L'INFO

Bulletin Municipal octobre 2015

Version internet : www.sauveterre-de-rouergue.fr



SOMMAIRE

- 1 le mot du président de la commission développement économique et touristique
- 2 conseil municipal du 30 avril,
- 3 conseil municipal du 29 mai,
- 4 conseil municipal du 26 juin,
- 4 conseil municipal du 30 juillet,
- 5 *suite* conseil municipal du 30 juillet ,
- 5 conseil municipal du 25 septembre,
- 6 *suite* conseil municipal du 25 septembre,
- 7 réunion des commissions,
- 8 repas du village des Cazes,
- 8 Jouels : le jambon à la broche,
- 8 la rentrée des écoles,
- 8 remerciements pour les bénévoles,
- 9 Saint Christophe,
- 9 Saint Laurent,
- 9 fête du melon,
- 10 la commune en travaux,
- 10 la taxe de séjour,
- 11 l'Atelier de La Licorne,
- 11 nouveaux acteurs économiques,
- 11 dossiers d'urbanisme,
- 12 coin de la citoyenneté,
- 12 la poste : facteur-guichetier à Sauveterre ?
- 12 appel aux nouveaux habitants,

Les comptes rendus des conseils sont disponibles huit jours après le déroulement de la séance sur le site de SAUVETERRE

www.sauveterre-de-rouergue.fr

Le mot du responsable de la commission développement économique et touristique

A la fin de cette période estivale, c'est le moment de faire un premier constat.

Avec des conditions climatiques plus favorables qu'en 2014, la fréquentation touristique retrouve un niveau légèrement plus élevé que celui des années 2010 à 2013,

Le camping, nouvellement ré aménagé, a fait le plein avec des commentaires très positifs des utilisateurs,

De nouveaux artisans s'installent, les ateliers de l'espace Lapérouse sont tous loués, l'association Art et Savoir Faire redémarre avec une nouvelle équipe....

Le pôle santé qui doit accueillir sur Sauveterre des professionnels de santé, prend forme.

Quelques éléments viennent assombrir ce constat positif.

Le dépôt de bilan de l'atelier de La Licorne voit disparaître un fleuron de l'activité artisanale d'Art de notre commune.

Les résultats économiques de la saison sont contrastés.

Il subsiste une ambiance "morose" et la dynamique collective manque de souffle.

Notre organisation territoriale évolue fortement, d'abord avec le retour de la communauté de communes à dix, ensuite la perspective du passage à plus de vingt dans un avenir proche. Cette évolution est une source d'opportunités forte mais aussi d'inquiétudes quant à la maîtrise de notre avenir. Seul un collectif local solide et solidaire autour d'un projet partagé nous assurera d'être partie prenante dans les choix de notre évolution.

Il est encore temps de tous nous mobiliser, élus, acteurs économiques, associations, habitants pour réussir cette nouvelle étape de la vie de notre territoire.

Philippe COUDERC

Comptes rendus du Conseil Municipal

Compte rendu du Conseil municipal du 30 avril 2015

1 - Délibération n° 1 : préavis de départ – logement Tixier

Jennifer Boissonnade a donné son préavis pour le logement qu'elle occupe avec Vincent Djebarri à Sauveterre (maison Tixier). Le colocataire reprenant à son nom le bail, Monsieur le Maire propose d'appliquer un préavis d'un mois au lieu des trois mentionnés dans le bail de location.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2 - Délibération n°2 : Répartition du compte 6574 du BP communal

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions transmises par les associations de la commune, les subventions versées à certaines associations pour des prestations et la subvention de fonctionnement de l'office du tourisme.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventionné	Montant €
ADMR	2 200
AJAL (reliquat au titre de 2014)	2 195
AJAL (fête de la lumière 2015)	1 000
Amicale des sapeurs-pompiers	150
APAMA	50
Association Sauveterre j'aime	305
Club 3ème âge trois clochers	170
Comité des fêtes de Jouëls	1 000
CUMA de Jouëls	150
Espaces culturels villefranchois (festival en bastides)	5 000
Génération Ruthène TV	700
Inter quilles	80
Pétanque Sauveterre	150
Rallye des cents vallées	500
Saint Laurent Association	170
Office du tourisme	8 000
Office du tourisme (topo guide)	200
Office du tourisme (reliquat au titre de 2014)	6 000
Commémoration de la grande guerre	100
Total	28 120

Questions diverses :

- 1-Publicité pour le concert de la compagnie OBSESSION
Le concert de la compagnie "Obsession", subventionné en partie par le Conseil Général, aura lieu le 18 juillet 2015 sur la place de Sauveterre. Monsieur le Maire propose de faire publier des annonces publicitaires dans Centre Presse, Midi Libre et de faire passer des spots publicitaires sur Totem.
Des tracts et des affiches seront imprimés.

- 2- Compte-rendu de la réunion Service Santé
Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion où tous les services de santé étaient conviés et auxquels ont participé médecin, pharmacien, kinésithérapeute, directrice de la maison de retraite et dont l'objet est l'éventuelle création d'un local pouvant accueillir périodiquement plusieurs professionnels de santé tels que psychologue, podologue, orthophoniste, etc..., disposant de deux salles de travail, d'une salle d'attente et de sanitaires pour personnes handicapées.

Ce projet, qui contribue à conforter les services de santé de la commune, est approuvé par les membres du conseil municipal. Une recherche pour les financements et les possibilités d'implantation sera engagée.

La question d'une infrastructure pour la petite enfance adossée à cet espace de santé a été évoquée.

- 3- La commission municipale « cadre de vie et aménagement » organise la deuxième édition du concours des maisons fleuries. Cette année deux catégories seront prises en compte :

- les maisons avec jardins,
- les maisons sur rue (façades et balcons).

Les prix seront remis aux gagnants à l'automne.

Une réunion des artisans s'est tenue. Les statuts de l'association « Art et savoir-faire » ont été réécrits. Le conseil d'administration pourrait être composé de 75 % d'artisans et 25 % d'institutionnels. La sélection des artisans serait faite par un comité de sélection composé d'artisans, de conseillers municipaux et de personnes externes.

- 4- Le village de Jouëls est classé en zone 4 de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) car certaines maisons représentent un intérêt pour le patrimoine. Instituée par arrêté du préfet de région, la ZPPAUP détermine un périmètre et des modalités de protection adaptés aux caractéristiques historiques, architecturales et paysagères du patrimoine local. Les travaux de transformation ou modification de l'aspect des bâtiments compris dans ce périmètre sont donc soumis à autorisation spéciale.

-5- Le conseil municipal organisera une manifestation pour fêter la nomination de Cyrille Manelphe, meilleur ouvrier de France (catégorie coutellerie).

-6- Séverine Véquaud propose de réaliser un aménagement au sol autour de la croix de la Mérette. Cette action sera menée par elle-même (dans le cadre de sa formation en décoratrice de sol) avec l'aide de Christophe Soulié. Le stationnement de la place de Sauveterre, pour la période estivale, sera réglementé cette année aussi.

Prochain conseil municipal : **29 mai à 20h30**

Compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2015

Monsieur le Maire donne quelques informations d'ordre général :

- Les élus siégeant au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) sont les représentants communautaires.
- Une vente aux enchères publiques d'un corps de ferme aura lieu le 19 juin 2015 à 14 h 00 aux Cazes.
- La boutique située sous les arcades de la Mairie est louée à compter du 1^{er} juin 2015 à M. Gilles Granon, forgeron habitant à La Bessière.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de l'Association des Aveyronnais de Blagnac relative à une visite de la Bastide.

POINT SUR LES PROJETS :

1 – Compte-rendu d'une réunion sur le Service Santé

Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'une réunion à laquelle participaient M. Stéphane Tevenas, directeur des politiques territoriales et Mme Bérangère Delmas du Conseil départemental et dont l'objet était le financement d'un local pouvant accueillir plusieurs professionnels de santé. Les représentants du conseil départemental ont indiqué qu'il n'y a pas d'aides pour ce type de projet. Seuls les projets de maisons de santé pluri-professionnelles c'est-à-dire comportant deux professionnels de santé à temps plein sont éligibles (secrétariat et base informatique communs pour une prise en charge globale du patient).

Le projet de service de santé pourra faire l'objet d'une étude par Aveyron Ingénierie.

La question d'une infrastructure pour la petite enfance adossée à cet espace de santé a été évoquée. Les structures d'accueil à la petite enfance peuvent être financées par le Conseil départemental si le projet est porté par une intercommunalité ou dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, à condition qu'une participation communautaire significative soit actée.

Cette aide est de 30% du montant total du projet jusqu'à concurrence de 80 K€.

Il est proposé de monter une réunion avec la CAF.

2 – Croix de la Mérette : Monsieur le Maire propose une esquisse du projet de Séverine Véquaud pour l'aménagement de la croix de la Mérette qui sera effectué dans le cadre de son stage d'étude de décoratrice de sol à l'Ecole européenne de l'art et des matières à Albi. Le SIEDA, qui a proposé une mise en lumière de la croix, fera un pré-câblage.

Le projet est adopté.

3 – La commission Cadre de vie a proposé un plan de modification de trois emplacements de containers poubelles à Sauveterre comportant la création de socles en béton entourés d'un bardage en bois, et l'implantation de dix poubelles de rue mobiles. Le montant des devis est de :

- Bardage d'1,80 m de haut :	6 102 €
(Ebéniste Nicolas Goubioud)	
- Socle béton, remblaiement :	5 800 €

(Société Mai-Andrieu)

- 10 poubelles de rue mobiles (100 litres) : 3 200 €. Après discussion et compte tenu du montant des devis, il a été décidé de ne créer, en 2015, que deux emplacements pour les containers du camping et du foirail sur lesquels ils seront déplacés. Cinq poubelles de rue mobiles seront implantées dans le village.

4 – Travaux de voirie :

Vont être regoudronnées :

La route du Valadier au Moulin de Causse

La route VC 3 du Mas del Puech.

Suite à un appel d'offres réalisé par le SIVM de Sauveterre, les travaux de goudronnage seront confiés à l'entreprise Colas, et les travaux préparatoires seront réalisés par l'entreprise Pélissier.

5- Passerelle de Nigron : La commune de Sauveterre porte le projet de passerelle. Monsieur le Maire doit se rapprocher de la Mairie de Naucelle.

6 – Spectacle Obsession : Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la manifestation de la compagnie Obsession qui aura lieu le samedi 18 juillet.

7 – MOF : la manifestation pour le titre de « Meilleur ouvrier de France » obtenu par Cyrille Manelphe aura lieu le vendredi 10 juillet à 16h00.

8 – Art et Savoir Faire : des candidatures d'artisans ont été reçues :

Création d'objets (www.micha-fross.fr)

Création de bijoux et accessoires (Caroline BOYER)

La commission de sélection sera composée de deux représentants de la Communauté de Communes M. Mai-Andrieu et M. Bories, de M. le Maire René Mouysset, de deux représentants de la commune Franck Chincholle et Philippe Couderc, de trois artisans et de deux personnalités extérieures.

9 – Bail de colocation : Monsieur le Maire indique qu'un bail de colocation pour une boutique va être élaboré avec Messieurs Jean-Claude Latour et Adrien Defert au 1^{er} juillet 2015. Le pourcentage de répartition de location sera donné par les deux parties.

10 – Fête de la Lumière : Monsieur le Maire expose le projet de feu d'artifice proposé par l'AJAL, en présence de Basile Delbruel et Anne-Marie Capdebarthes. L'AJAL demande la prise en charge de ce feu d'artifice sur le budget communal pour un coût de 3 036 €.

Le projet est voté (8 voix pour - 4 abstentions).

11 – Reprise de La Tabatière : Monsieur le Maire indique que Mme GAVEL qui devait reprendre la Tabatière a demandé un délai pour un problème personnel.

12 – Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un incident survenu à la Bessière où un enfant a été mordu par un chien. Une procédure est en cours.

Prochain conseil municipal **26 juin à 20h30**

**Les comptes rendus sont disponibles huit jours après le déroulement de la séance
sur le site de SAUVETERRE : www.sauveterre-de-rouergue.fr**

Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2015

Délibération : renouvellement de la ligne de trésorerie

Dans le cadre de leur fonctionnement normal et pour répondre à leurs besoins de financement, les collectivités locales font appel à des lignes de trésorerie, qu'elles mobilisent au fur et à mesure de leurs dépenses. Une fois mobilisée, la ligne de trésorerie alimente le compte courant au Trésor de manière à assumer les dépenses du jour. La mise en pratique d'une telle politique implique une collaboration étroite entre l'ordonnateur et le comptable public : ce dernier doit pouvoir déterminer quotidiennement, et le plus tôt possible, les encaissements et décaissements attendus pour la journée. L'ajustement entre les recettes et les dépenses est assuré par tirage ou remboursement de la ligne de trésorerie.

Ainsi la commune doit renouveler sa ligne de trésorerie auprès de la banque Crédit Agricole pour un montant habituel de 45 000 € aux conditions : 1,90 % sur 12 mois.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie à l'unanimité.

Questions diverses

*** point sur les animations et manifestations.**

1) vendredi 10 juillet = manifestation pour la réception de Cyrille MANELPHE Meilleur Ouvrier de France.

- Affichage sur tout le territoire de la commune,
- Invitations nominatives vers 70 personnes (élus, responsables d'organisation ou d'association, ...)

Tous les professionnels de la restauration de la commune seront contactés pour organiser le buffet.

2) samedi 18 juillet = venue de la troupe "Obsession" pour une comédie musicale.

- les diffusions de spots radio sont calées,
- les tracts (2000) seront distribués dans de multiples lieux du département et dans le Tarn,
- de même les affiches format A2 (42x58) seront distribuées dans divers commerces dans et hors département.

Les conseillers municipaux disponibles se réuniront le samedi 4 juillet à 9 h 00 pour effectuer la distribution.

- la buvette sera tenue par l'AJAL : une réunion doit avoir lieu avec les membres de l'association pour mise au point.

*** tables pour les marchés nocturnes** : de nombreux "plateaux bleu" sont hors d'usage ou mal stockés, il sera fait appel aux comités des fêtes de Jouels et d'Albagnac.

*** Croix de la Merette** : après les essais d'éclairage concluant (idem pour la tour de la Merette) devant une grande partie des conseillers et quelques habitants avec la participation de l'architecte de bâtiments de France, il a été convenu que les travaux de décaissement seront rapidement faits par Bruno PELISSIER et que la décoration du sol en galets, réalisée par Séverine VEQUAUD, pourra commencer le 15 juillet avec l'appui de Christophe SOULIER.

*** La souche "Marie-Antoinette"** : elle sera enlevée début juillet par Bruno Péliissier.

*** Travaux "poubelles"** : le devis est validé pour un montant de 5600€. Les travaux seront engagés début

juillet.

Il s'agit des déplacements des poubelles du Foirail et de celles du camping. De plus 5 paniers poubelles seront installés dans le bourg, autour de la place.

*** Sanitaires du camping** : le nettoyage au karcher interviendra début juillet.

*** travaux du camping** : de nombreux avis très encourageants, formulés par les camping-caristes, ont été recueillis notamment par les commerçants. Il est suggéré de passer le montant du branchement électrique pour une nuitée de 2€ à 3€ par véhicule, mais la difficulté reste le moyen (ou la personne) pour faire payer.

*** La Bessière** : le Maire nous fait part de l'état d'avancement de la procédure de conciliation judiciaire en cours.

Prochain conseil municipal jeudi 30 juillet à 20h30

Compte rendu du Conseil municipal du 30 juillet 2015

Délibération : Convention de mise à disposition d'une partie du Pôle à la Communauté de communes.

La commune de Sauveterre de Rouergue, propriétaire du bâtiment de l'ancien presbytère où des ateliers du pôle artisanal ont été créés, aurait dû mettre ce bâtiment à la disposition de la communauté de communes de Baraqueville lors du transfert, à la communauté de communes, de la compétence relative au développement économique. En effet, le transfert d'une compétence entraîne la mise à disposition de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Cette disposition oblige, au profit de la communauté de communes, le transfert de l'ensemble des droits et obligations du propriétaire de ces biens, à l'exception de celui de l'aliéner. La présente délibération régularise la situation existante.

Le conseil municipal approuve cette décision (régularisation administrative) : 11 voix.

Questions diverses

*** Vente d'un terrain communal (parcelle A 384)**

M. le Maire signera, lundi 10 août à 15 heures, l'acte de vente du terrain communal « Les Roucassous » d'une superficie de 580 m² à Victor SOARES et Christelle LANDEZ.

*** Association Vivre et Devenir**

L'Association Vivre et Devenir (aide aux parents d'enfants handicapés) organise le 8 août 2015 à Sauveterre de Rouergue une randonnée pédestre (10 km) et randonnées VTT 3 parcours.

*** Eclairage public**

Le SIEDA propose le renouvellement pour une période de quatre ans du contrat d'entretien d'éclairage public. La subvention apportée par le concessionnaire est de 30 %. La commune répond favorablement en précisant que Clément CHAUCHARD est toujours intéressé par cet entretien sur la commune.

*** Vente d'un terrain (parcelle B 134)**

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été déposée par la famille AZAM pour la vente d'un terrain d'une superficie de 480 m² à M. Jean DURAISIN. La municipalité, intéressée par la situation géographique de ce terrain lors de réflexions antérieures, a décidé de ne pas utiliser son droit de préemption.

*** Plaque et numérotation des rues**

Les plaques de rues manquantes dans la bastide devront être réalisées d'ici la fin de l'année. La municipalité va entreprendre une opération « Numérotation Postale » sur toutes les voies comportant des habitations (intérieur de la Bastide et "Tour de ville" dans un premier temps). Bernard MARTIN, Franck CHINCHOLLE et Philippe COUDERC sont chargés de la prospection pour l'achat des plaques numéro de maison. Le principe retenu est de numéroter toutes les voies dans le sens croissant à partir de la place vers le tour de ville, en avançant à gauche les numéros impairs et à droite les numéros pairs.

Pour les voies parallèles à l'un des côtés de la place, c'est le sens Nord vers Sud ou Est vers Ouest qui sera retenu pour l'ordre croissant.

*** Salle des jeunes**

Monsieur le Maire a fait remplacer le barillet de porte de la salle des jeunes. Il n'existe que 3 clés non reproductibles qui sont déposées à la mairie. Deux clés seront remises aux responsables de la maison des jeunes, à savoir : Sylvain MURATET, Jérôme PUECH, Mégane ROUALDES et Yona BLANC.

*** Croix de la Mérette**

Félicitations à Séverine VEQUAUD pour l'exécution de l'entourage de la Croix de la Mérette. Le conseil municipal félicite les acteurs de cette réalisation. La durée des travaux n'a été que de quinze jours au lieu de trois semaines prévues. Reste à voir pour commander à Thierry JURADO la réalisation en métal des caches pour les pots de fleurs.

*** Passerelle de Nigron**

Monsieur le Maire et Robert ANDRIEU ont assisté à une réunion à Naucelle. Il a été décidé d'améliorer en confortant l'existant en attendant une solution plus pérenne.

*** Atelier du luthier**

Suite à un courrier d'Aglaé MACHLINE et Pedro TOMÉ, un aménagement devant leur atelier sera réalisé. Pour une mise en valeur de cet espace et éviter que les véhicules se garent contre la porte, Bruno PÉLISSIER livrera du gravier blanc qui sera étalé "artistiquement" par Pedro sur une surface d'environ 18 m².

*** Pôle artisanal**

Les deux derniers ateliers vacants ont été attribués, ainsi tous les ateliers du Pôle Artisanal sont alloués. Le conseil municipal souhaite que les artisans entrent dans leurs locaux le plus tôt possible.

Prochain conseil municipal 25 septembre à 20h30.

**Compte rendu du conseil municipal
du 25 septembre 2015**

SIEDA – adhésion au groupement de commande pour l'entretien de l'éclairage public période 2016-2019.

La commune de Sauveterre de Rouergue décide de ne pas prendre, dans l'immédiat, la délibération relative à l'adhésion au groupement de commande pour l'entretien de l'éclairage public 2016-2019. Après discussion, l'entreprise Clément Chauchard déposera avant le 30 septembre, à la mairie, une offre de prix pour des travaux identiques à la convention établie par le SIEDA. La décision sera prise après analyse de cette offre lors du prochain conseil municipal.

Accord unanime des participants

Délibération 1 : régularisation cadastrale chemin de la Merguie.

Une opération de régularisation cadastrale au moulin de la Merguie, concernant un chemin dont la limite se situe entre la commune de Sauveterre et Castanet, a été demandée en vue d'une vente (parcelles D465 et D466). La commune de Castanet propose que les frais de bornage soient à ses frais et que les frais d'acte notarié incombent à la commune de Sauveterre de Rouergue.

Pour = 15 contre = 0 abstention = 0

Délibération 2 : avis concernant le projet d'exploiter une centrale de 4 éoliennes sur la commune de Naucelle.

Un dossier concernant un projet d'exploitation d'une centrale de 4 éoliennes alignées sur un plateau agricole, à Naucelle, se trouve en mairie de Sauveterre de Rouergue et peut être consulté aux heures d'ouverture de la mairie.

L'avis est administrativement demandé aux communes riveraines de la communauté de communes du Naucellois, par conséquent le conseil municipal de Sauveterre de Rouergue doit se prononcer sur le dossier. Après un large échange, le Conseil Municipal s'exprime.

Pour = 4 contre = 1 abstention = 10

Délibération 3 : motion relative à la réhabilitation collective des « 650 fusillés pour l'exemple » de la guerre 14-18.

La réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple" reste un combat toujours d'actualité à l'heure de la commémoration de la Guerre de 1914-18. « *Ces soldats, fusillés pour l'exemple, au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire collective nationale* ». Des commémorations se dérouleront dans plusieurs communes du secteur. Une manifestation aura lieu à Sauveterre de Rouergue lundi 12 octobre 2015, 18h30 à la salle du four banal. Une conférence sera tenue à Taurines le 19 octobre 2015 par Max CIERCO de Naucelle.

Pour = 15 contre = 0 abstention = 0

*Suite du compte rendu du conseil
du 25 septembre 2015*

Délibération 4 : budget, décision modificative n°1.

Pour l'exécution du budget municipal, il est nécessaire de faire des ajustements entre lignes budgétaires en respectant l'équilibre recette/dépense.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette procédure pour un montant de 212 €.

Délibération 5 : Demande de prorogation du délai d'élaboration de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Une circulaire du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit la mise en place d'un outil, l'**agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, donnant la possibilité aux gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1^{er} Janvier 2015 de s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé. Le dossier devant être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015. Le texte a également prévu la possibilité de demander une prorogation du délai de dépôt du dossier. La municipalité, en accord avec les services de l'État pour nous aider à réaliser le dossier, demande cette prolongation de délai.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette procédure.

Délibération 6 : Panneau Image Sauveterre sur la RN 88.

Monsieur le maire a contacté Monsieur Lagarde de la Direction Régionale Environnement Aménagement et Logement (DREAL) pour savoir quand sera implanté sur la 2X2 voies le panneau image de Sauveterre. L'État ne prévoit pas sa mise en place avant 2 ans. Ce panneau est nécessaire pour inviter les utilisateurs de la route, à visiter les points remarquables du secteur et participer ainsi au développement économique. Dans ces conditions, le maire et Didier MAI ANDRIEU, président de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois prendront contact avec les élus du département pour faire accélérer la mise en place du panneau. Pour faire accélérer la procédure, il est décidé de délibérer pour demander à monsieur le préfet d'agir pour une mise en œuvre rapide du panneau. Il est également demandé aux diverses associations d'écrire au Préfet, avec copie à la DREAL, pour manifester leur inquiétude pour notre économie si l'information touristique n'est pas relayée sur la 2X2 voies.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette procédure.

Délibération 7 : Subvention AJAL.

Une demande de subvention de 2 000 € a été déposée par l'Ajal pour l'organisation du festival Roots'ergue.

Le conseil municipal débat longuement sur cette demande avant de se prononcer.

Pour = 7 contre = 6 abstention = 2

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier suivant :

Offre de prix pour la mise en valeur de la Croix de la Mérette et de la Tour de la Mérette.

Quatre entreprises ont été consultées pour les travaux d'éclairage de la Tour de la Mérette et de la Croix de la Mérette : SLR – CEGELEC – EIFFAGE – entreprise CHAU-

CHARD. Suite à cette consultation, deux entreprises ont répondu. Il s'agit de SLR pour un montant d'environ 12 000 € et EIFFAGE pour environ 10 000 €. L'entreprise EIFFAGE a été retenue.

Questions diverses

* Comme tous les ans, à la fin de la saison touristique, un débat spontané s'engage pour rendre la place des arcades plus attractive et plus vivante. Il est vigoureusement rappelé à l'ensemble des membres du conseil que pour qu'une réflexion soit fructueuse il est impératif que quelques personnes recueillent des informations factuelles et non "d'impression", les analysent et fassent des propositions qui seront alors examinées en conseil. Les commissions municipales existent et c'est à elles de travailler pour éclairer le conseil. Les commissions "développement économique et touristique", "vie associative et culturelle" et "cadre de patrimoine-environnement" se réuniront durant le mois d'octobre.

* **IMPORTANT** : le maire informe que le SIEDA demande que lui soit signalé les dessertes électriques des hameaux ou des fermes qui sont encore en fils de cuivre nus afin de les remplacer par des fils gainés torsadés qui résistent mieux aux aléas climatiques

* **Manifestation des polyphonies 2016** : le conseil municipal décide à l'unanimité de financer la participation de 850 € (inscription à prévoir au budget 2016), le repas étant pris en charge par le foyer rural.

* La réalisation d'un projet de territoire porté par l'Atelier Blanc en partenariat avec les Bastides du Rouergue concerne une œuvre plastique contemporaine. Cette œuvre deviendra propriété de la commune et restera dans le lieu selon la décision de la commune. Outre les scolaires du primaire qui participeront grâce à un partenariat avec la mission départementale de la Culture de l'Aveyron et l'Éducation Nationale, la population de Sauveterre de Rouergue sera invitée à s'associer à cette création artistique qui sera initiée par un artiste plasticien. La participation de la commune sera de 1 500 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet (inscription à prévoir au budget 2016).

* **Information passée inaperçue** : depuis le 12 juillet 2010, suite à la promulgation de la loi dite Grenelle 2, les "Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et des Paysages" (ZPPAUP) sont devenues des "Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine" (AVAP). La commune est couverte par une ZPPAUP depuis 1998 qui est opposable pour toute demande d'urbanisme. Une réunion est prévue le 06 octobre 2015 avec Sandrine Molinier du pays routhénois, pour présenter les effets de cette transformation et également parler du projet territoire atelier Blanc précédemment évoqué.

* Un montant de 1 500 € a été demandé pour compléter les décorations de Noël. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce montant.

* Le PACT, acteur du développement local, accompagne les collectivités territoriales dans la définition et le développement de leurs projets. Aussi, une réunion relative à l'élaboration d'un projet de pôle santé est prévue le 5 octobre 2015.

* Le projet de "facteur guichetier à temps plein " pour assurer le maintien du bureau de poste sur la commune devrait être mis en place avant la fin de l'année. Il assurera sa tournée et gèrera le guichet du bureau de poste de la commune. Les modalités pratiques d'ouverture seront définies rapidement.

* Les plaques de rues manquantes dans la bastide devront être réalisées d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire demande au groupe chargé de l'achat des plaques numéro de maison d'intervenir assez rapidement.

* Le Comité Ségala-Vallon a transmis à la commune, pour information, un dossier relatif à la création d'un commerce (pâtisseries – sandwicheries – dépôt de pain et salon de thé) sur Sauveterre de Rouergue. Ce nouveau commerce serait tenu par

madame Audrey Dusserre, dans le local de madame Pujade sur la place. La chambre de commerce et d'industrie doit donner son accord mi-octobre 2015.

* Intercommunalité du Grand Ségala avec Baraqueville, Naucelle, Calmont Ste-Juliette et Cassagnes-Bégonhès : des premiers éléments de l'étude en cours pour l'évolution d'une intercommunalité ont été donnés par Didier Mai-Andrieu.

Par ailleurs, la compétence voirie de la commune, transférée au SIVM de Sauveterre, rentrera au 1^{er} janvier 2016 dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois. A compter du 1^{er} juillet 2016, il en sera de même pour les compétences Haut débit et tourisme.

Prochain conseil municipal le 30 octobre 2015

Le conseil municipal travaille avec ses commissions extra municipales

Commission	Date de réunion
Information et Communication	Tous les samedis d'ouverture de la mairie

Réunions à venir

Cadre de vie - Patrimoine - Environnement => prépa. Noël	16 octobre
Cadre de vie - Patrimoine - Environnement => patrimoine	20 octobre
Vie associative et culturelle	26 octobre

Commission développement économique et touristique

Après la pause de l'été la commission développement économique et touristique reprend ses travaux.

Une réunion est prévue dans la seconde quinzaine d'octobre.

Il reste à finaliser le travail avec la Chambre de Commerce et faire notre plan d'action pour l'année 2016.

Il est souhaitable d'élargir la commission pour être au plus près des besoins et mobiliser toutes les bonnes volontés.

Les personnes intéressées pour rejoindre le groupe, ou qui souhaitent des compléments d'informations peuvent contacter Philippe COUDERC ou se signaler auprès du secrétariat de mairie.

Les comptes rendus sont disponibles huit jours après le déroulement de la séance sur le site de SAUVETERRE : www.sauveterre-de-rouergue.fr

Repas du village des Cazes



Cette année, sous un beau soleil estival, les habitants et natifs des Cazes (120 personnes environ) se sont retrouvés pour le repas traditionnel du village le 16 août 2015.

A midi, c'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse, qu'un apéritif suivi d'une succulente paëlla ont régalé les convives. Beau moment de rencontres, retrouvailles, échanges, anecdotes....

Cette journée s'est prolongée jusqu'à la nuit tombée au son de l'accordéon.

Merci à celles et ceux qui ont donné de leur temps pour la préparation de cette sympathique journée.

Tout le monde, en repartant, n'avait qu'une idée en tête : **"on recommence l'an prochain !"**

Jouëls : le jambon à la broche

Le 29 août, dame météo étant très clémente, une trentaine de randonneurs se sont mis en route pour une boucle d'une dizaine de kilomètres au départ de la Rouyrie, vers La Longagne en passant par Sever et Malet. Cette marche a été suivie d'un apéritif offert par le comité des fêtes de Jouëls puis

d'un pique-nique tiré du sac. La journée s'est terminée par un repas rassemblant 230 convives qui ont dégusté les jambons à la broche en écoutant avec un grand plaisir les chansons interprétées par Alain Ory.

C'est un grand moment de convivialité et d'amitié qui s'est dégagé de cette journée festive.

La rentrée dans les écoles de Jouels et Sauveterre de Rouergue

Mardi 1^{er} septembre, comme dans toutes les écoles maternelles et primaires de France, les écoliers ont repris leur cartable et retrouvé leurs camarades. Retrouvailles et excitation pour certains, découverte et appréhension pour d'autres, le jour de la rentrée est, comme ailleurs, toujours un moment d'émotion pour les grands comme pour les petits.

Cette année, les écoles accueillent 43 élèves qui sont répartis comme suit :

> **24 élèves** pour Jouels de la maternelle au CP avec Marie Soutade aidée de Marie-Christine Ricard.

> **19 élèves** pour Sauveterre de Rouergue du CE1 au CM2 avec Sophie Mader aidée de Michèle Felzen.

La cantine est assurée par Nathalie Roualdès pour l'école de Jouels et Maeva Mermillod Blondin pour celle de Sauveterre de Rouergue.

Souhaitons à tous une excellente année scolaire.



Ecole de Jouels
Ecole de Sauveterre de Rouergue



La municipalité remercie vivement et soutient tous les bénévoles qui œuvrent et qui font que ces fêtes et animations de village créent du dynamisme sur la commune. Ces journées festives apportent convivialité et échanges et sont l'occasion de retrouvailles amicales.

Fête de la St-Christophe à Sauveterre

La fête a réuni habitants et vacanciers pour une grande farandole d'activités. Du vendredi 24 au dimanche 26 juillet, les activités, ludiques ou plus sérieuses, se sont succédées : bal country pendant le marché nocturne du vendredi, vide-greniers, grande pêche à la truite pour les enfants et feu de camp musical animé par les luthiers le samedi, déjeuner aux tripoux, messe et bénédiction des véhicules et des conducteurs, concours de pétanque, jeu de piste dans la bastide et atelier pour les enfants le dimanche. Et la fête s'est terminée dimanche soir par un pique-nique géant avec un bal animé par des musiciens de la commune. Les enfants ont encore une fois défilé avec leurs flambeaux et enchaîné sur la buffatière.



Fête de la St Laurent à Albagnac



Dimanche 9 août, le village d'Albagnac était en fête. Un petit déjeuner a rassemblé les amateurs de tripoux. La journée s'est poursuivie sous un généreux soleil, dans la convivialité et la bonne humeur. En soirée, de nombreux convives ont dégusté le cochon grillé et cette belle journée s'est achevée par des

Fête du melon à Jouëls

A Jouëls, le premier week-end de septembre est synonyme de festivités. La 47ème édition du festival du melon a apporté comme chaque année son traditionnel cocktail de divertissements, de gaieté et de bonne humeur. Le déjeuner aux tripoux et tête de veau a connu un franc succès. Plus qu'un jeu et une tradition, le concours du plus gros mangeur de melon est une véritable compétition qui a mis en appétit les amateurs de melon. Les enfants ont particulièrement apprécié les promenades en calèche autour du village. Pour clôturer ces trois jours de fête un repas champêtre a réuni de nombreuses personnes sous le cha-



Ces festivités sont de très belles réussites, mais nous avons joué de malchance pour deux événements :

- la comédie musicale "OBSESSION" le samedi 18 juillet organisée par la municipalité et
- la fête de la lumière le samedi 8 août organisée par l'AJAL pendant laquelle les tambours du Bronx, devaient se produire.

Les conditions climatiques ont imposé leur annulation en dernière minute. Une première dans l'histoire des festivités de Sauveterre !

La commune en travaux :

► Travaux de revêtements :

- Route du Valadier au Moulin du Causse
- Route Départementale n° 650 au Mas del Puech
- Route Départementale n° 542 à Lagarrigue

► Travaux d'entretien courants :

Les emplois partiels d'une durée de cinq jours, comprenant le bouchage de nids de poule et la réfection des chaussées dégradées partiellement, ont été réalisés sur l'ensemble de la commune.

Le but de ces travaux est de maintenir le réseau routier communal en bon état.

Les travaux sont réalisés actuellement par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM de Sauveterre) mais à compter de janvier 2016, la compétence est transférée à la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois.

► Aménagement des dépôts poubelles au Foirail et au Sardou



Foirail



Sardou

L'effort d'amélioration des espaces réservés aux poubelles se poursuit par une nouvelle tranche de travaux. Les deux aménagements réalisés ne sont pas des déchetteries mais des stockages de containers "jaune" pour les

cartons pliés et les sacs jaunes et les containers "vert" pour les ordures ménagères.

Évitons toute accumulation préjudiciable à notre environnement et à notre image de "plus beau village de France".

Les travaux continueront par l'installation de 5 petites poubelles autour de la bastide et la

poursuite de création de nouvelles plateformes en 2016.



► Croix de La Mérette



La réalisation du "sol" de la Croix de la Merette a été entièrement conçue et exécutée par Christophe Soulié, Séverine Véquaud et Bruno Pellissier. Soulignons cette implication du personnel communal et des élus.

Prochainement la mise en lumière de la croix et de la tour de la Merette sera réalisée par l'entreprise Eiffage.

Du nouveau pour l'hébergement touristique

La communauté de communes du Pays Baraquevillois a pris dès sa création la compétence "développement touristique".

C'est donc elle qui, sur le territoire des 7 communes adhérentes (et 10 communes au 1^{er} janvier 2016) a notamment en charge l'accueil et la promotion touristiques. C'est à ce titre que le 8 juillet dernier, le conseil de communauté a décidé l'instauration, à partir du 1^{er} janvier 2016, de la **taxe de séjour**.

Cette taxe s'applique à toute personne de plus de 18 ans qui loge à titre onéreux sur le territoire sans y être domiciliée ni payer de taxe d'habitation.

Concrètement, chaque touriste ou vacancier devra s'acquitter d'une **taxe forfaitaire par nuit passée dans un hôtel, une chambre d'hôtes, un village vacances, un camping ou un gîte**.

C'est le propriétaire de l'hébergement qui facture cette taxe. Au 31 décembre, il devra déclarer les taxes perçues dans l'année et les reverser à la com-

munauté de communes. Ces recettes seront obligatoirement utilisées pour des actions touristiques.

Le montant de la taxe est encadré par la loi et le conseil communautaire a retenu des tarifs situés dans la partie basse de la fourchette, allant de 0,20 € à 0,90 € par personne majeure et par nuit, selon le classement qualité de l'hébergement.

Rappelons à cette occasion que **les meublés de tourisme (plus communément appelés gîtes) doivent être déclarés en mairie**.

Un meublé de tourisme est un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées (journée, semaine, mois) à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Ces meublés de tourisme peuvent également obtenir un classement auprès de la préfecture (1 à 5 étoiles selon le niveau de confort) et/ou auprès d'un organisme privé (gîte de France, clévacances, accueil paysan...).

L'Atelier de la LICORNE.

Un bel atelier a fermé ses portes. Les remarquables reproductions de tapisseries ne seront plus produites à Sauveterre.

Merci à tous ceux qui ont œuvré dans cet atelier pendant une quarantaine d'année, amenant dans notre bastide innovation, savoir-faire, beauté. La Licorne a initié la labélisation «des métiers d'art», elle a montré que des artisans créateurs pouvaient s'installer et vivre à Sauveterre.

Reste que la fermeture de l'atelier a été douloureusement ressentie par les habitants de la commune, un peu comme un échec de notre collectivité : pourquoi l'atelier n'a-t-il pas, une fois de plus, trouvé de nouveaux modes d'expression ? Il l'avait déjà fait à deux reprises, en utilisant la technique de la sérigraphie et les outils mis en place à cet effet, par la diversification des supports et la diversification des utilisations des toiles.

Reste aussi que la liquidation de l'atelier, avec la vente aux enchères publiques de tout le matériel de travail, a marqué un temps de désagrément et de gaspillage. Désagrément pour tous ceux qui ont assisté à l'opération : tant de travail, d'intelligence, de savoir-faire, dispersés, bradés ! Gaspillage à cause de la désagrégation d'un outil de travail.

Notre collectivité pouvait-elle éviter cette fermeture ?

Cela nous interroge sur notre capacité collective, municipalité, associations, à aider au maintien d'activités économiques rentables indispensables à l'équilibre de notre commune.

Nouveaux acteurs économiques arrivés sur la commune.



Une nouvelle créatrice, **Caroline Boyer**, s'est installée courant juillet 2015 dans l'atelier qu'occupait Maïa Thibault (macrophotographie) à L'espace Lapérouse.

Son sourire et sa bonne humeur se retrouvent au travers de ses créations en cuir et textile élaborées méticuleusement au gré de son inspiration : sacs à mains, vêtements, accessoires et bijoux...

Venez découvrir un nouvel univers pop et coloré tourné vers la mode !

Bien connu des "moyenâgeux" pour avoir participé à de nombreuses fêtes médiévales dans la bastide, **Gilles Granon** s'est installé durant l'été dans l'ancien local de l'Office de Tourisme.

Après avoir animé la période estivale, maintenant il s'établit dans l'ancienne forge située rue Saint Christophe chez Diana Bequillard.



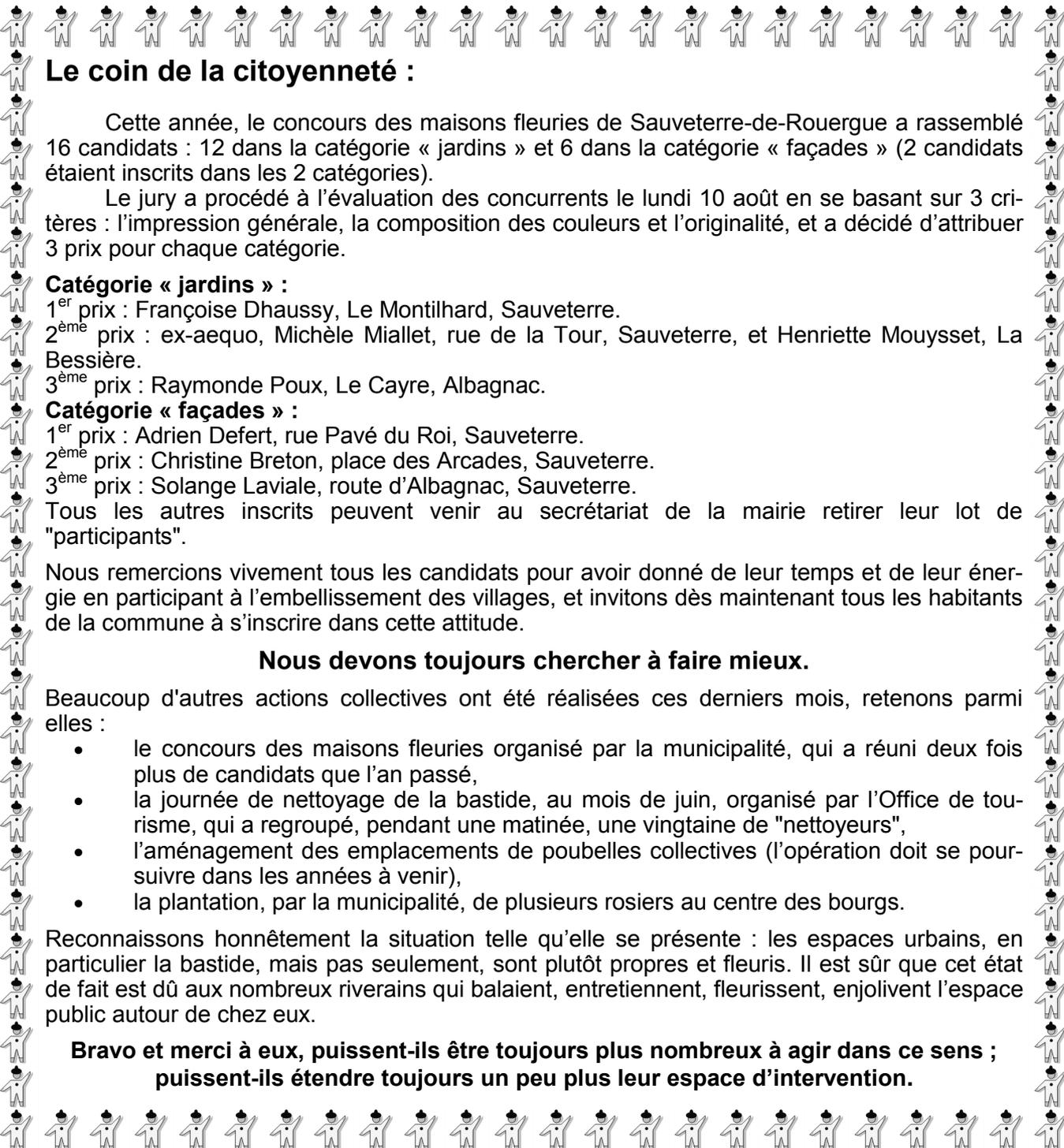
Les dossiers d'urbanisme autorisés du deuxième et troisième trimestre

Déclaration de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade,

- La Bessiere, maison Tuery = création d'un auvent sur la façade avant
- Jouels, maison Bayol = modification de façade par aménagement de fenêtres et portes
- La Bessiere, maison Mouysset-Aygalenq = changement des fenêtres et pergola à l'identique
- Jouels, maison Geniez = changement de fenêtres et portes fenêtres en alu
- Bd Laperouse, maison Mazars = ouverture dans mur d'une fenêtre bois et volet roulant
- Les Cazes, maison Calmettes = réfection de la toiture en bac acier isolé
- La Bessiere, maison Bru = réfection de la toiture en bac acier et plaques transparentes
- Le bourg, OPHLM = remplacement de couverture en tôles fibrociment par du zinc
- Rue Saint Christophe, maison Bequillard = réparation d'un pan de toit à l'identique

Permis de construire :

- La Bouffie, maison Chincholle = construction d'une stabulation pour 36 vaches
- Bd Laperouse maison Calmès = transformation du garage en atelier d'artisan avec devanture



Le coin de la citoyenneté :

Cette année, le concours des maisons fleuries de Sauveterre-de-Rouergue a rassemblé 16 candidats : 12 dans la catégorie « jardins » et 6 dans la catégorie « façades » (2 candidats étaient inscrits dans les 2 catégories).

Le jury a procédé à l'évaluation des concurrents le lundi 10 août en se basant sur 3 critères : l'impression générale, la composition des couleurs et l'originalité, et a décidé d'attribuer 3 prix pour chaque catégorie.

Catégorie « jardins » :

1^{er} prix : Françoise Dhaussy, Le Montilhard, Sauveterre.

2^{ème} prix : ex-aequo, Michèle Miallet, rue de la Tour, Sauveterre, et Henriette Mouysset, La Bessière.

3^{ème} prix : Raymonde Poux, Le Cayre, Albagnac.

Catégorie « façades » :

1^{er} prix : Adrien Defert, rue Pavé du Roi, Sauveterre.

2^{ème} prix : Christine Breton, place des Arcades, Sauveterre.

3^{ème} prix : Solange Laviale, route d'Albagnac, Sauveterre.

Tous les autres inscrits peuvent venir au secrétariat de la mairie retirer leur lot de "participants".

Nous remercions vivement tous les candidats pour avoir donné de leur temps et de leur énergie en participant à l'embellissement des villages, et invitons dès maintenant tous les habitants de la commune à s'inscrire dans cette attitude.

Nous devons toujours chercher à faire mieux.

Beaucoup d'autres actions collectives ont été réalisées ces derniers mois, retenons parmi elles :

- le concours des maisons fleuries organisé par la municipalité, qui a réuni deux fois plus de candidats que l'an passé,
- la journée de nettoyage de la bastide, au mois de juin, organisé par l'Office de tourisme, qui a regroupé, pendant une matinée, une vingtaine de "nettoyeurs",
- l'aménagement des emplacements de poubelles collectives (l'opération doit se poursuivre dans les années à venir),
- la plantation, par la municipalité, de plusieurs rosiers au centre des bourgs.

Reconnaissons honnêtement la situation telle qu'elle se présente : les espaces urbains, en particulier la bastide, mais pas seulement, sont plutôt propres et fleuris. Il est sûr que cet état de fait est dû aux nombreux riverains qui balaient, entretiennent, fleurissent, enjolivent l'espace public autour de chez eux.

Bravo et merci à eux, puissent-ils être toujours plus nombreux à agir dans ce sens ; puissent-ils étendre toujours un peu plus leur espace d'intervention.

La Poste : un facteur-guichetier à Sauveterre ?

Cette forme de mutualisation pour les bureaux de poste en zone rurale associe le métier de facteur et celui de guichetier. Cette solution permet aux communes de conserver un bureau de poste et continuer de bénéficier d'un service complet de proximité.

Pour Sauveterre, un agent serait nommé avant la fin de l'année pour effectuer le rôle de guichetier tous les jours après avoir distribué le courrier uniquement sur le bourg.

Cela nécessitera une réorganisation complète de l'ensemble des tournées sur la commune.

Nouvel habitant de la commune, nous souhaiterions prendre contact avec vous pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes. Le secrétariat de mairie, ouvert tous les matins et où officient Ghislaine et Laurence, est à votre service pour vous permettre de rencontrer un ou des membres du conseil municipal.